

MÉMOIRE D'AVENIR

n° 50

AVRIL-JUIN
2023

LE JOURNAL DES ARCHIVES NATIONALES



➔ DOSSIER

L'exposition *Louis XVI,
Marie-Antoinette
et la Révolution*

ÉDITO

Avec le printemps revient la saison des expositions sur le site de Paris. Deux expositions, deux sujets, deux formats. La première clôt le cycle *Les Essentiels* et a été choisie par le public : c'est la présentation de la loi de 1981 qui a aboli la peine de mort, portée par Robert Badinter. Elle donne l'occasion d'exposer le long combat abolitionniste mené dès le XVIII^e siècle et symbolisé par l'engagement de grandes figures comme Victor Hugo ou Alphonse de Lamartine. Venez nombreux voir ce document, le dernier du cycle *Les Essentiels*, avant que ne s'ouvre, à l'automne prochain, le cycle *Les Remarquables*, pour lequel vous serez également appelés à voter.

La seconde exposition présente l'histoire de la famille royale aux Tuileries pendant la Révolution. Elle trouve son origine dans la conservation aux Archives nationales de la correspondance secrète entre Marie-Antoinette et Axel de Fersen dont le « décaviardage » des passages masqués a confirmé la nature des sentiments. Au-delà de ces documents, l'exposition - soutenue par les maisons Breguet et Trudon dont l'histoire est liée à la famille royale - nous invite à un dialogue entre la vie quotidienne du couple royal et les bouleversements politiques des débuts de la Révolution. L'entrée est gratuite et la plage horaire d'ouverture prolongée jusqu'à 19 h les samedis et dimanches pour accueillir un public plus nombreux encore que d'ordinaire.

Ce printemps 2023 sera aussi celui de la célébration des dix ans du site de Pierrefitte-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis. Plus grand bâtiment d'archives d'Europe, il a tenu ses promesses : plus de 75 kilomètres de nouvelles archives collectées en dix ans, près de 50 000 chercheurs accueillis, 550 000 cartons et dossiers communiqués, 318 colloques et journées d'étude organisés, 21 expositions présentées... Un colloque, les 19 et 20 avril, ouvert à toutes et tous, reviendra sur cette formidable aventure et présentera les nouvelles perspectives qui s'offrent au site.

Bonne lecture !



Bruno Ricard,
directeur des Archives nationales

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les vitrines du Marquis de Laborde

En 1857, Napoléon III nomme Léon de Laborde directeur général des Archives de l'Empire, fonction qu'il occupera pendant onze ans. Homme politique, historien et archéologue, le marquis de Laborde réorganise l'institution et lance la construction des monumentaux magasins d'archives le long de la rue des Quatre-Fils, poursuivant ainsi le travail de ses prédécesseurs qui, sous Louis-Philippe, avaient fait bâtir les premiers magasins jouxtant l'hôtel de Soubise. Et au sein de ce dernier, dans les anciens salons princiers aux riches décors du XVIII^e siècle, il décide l'ouverture d'un musée pour rendre accessible au public le patrimoine archivistique.

C'est dans ce cadre que le marquis de Laborde commande la réalisation de vitrines ouvragées, montées sur colonnes, de remarquable qualité : faites de bois sculpté, peint et doré, plaquées d'ébène et ornées de bronzes dorés, surmontées de châssis ouvrants en cuivre, elles permettaient alors la présentation des trésors de l'institution (l'édit de Nantes, le serment du Jeu de paume, la dernière lettre de Marie-Antoinette, etc.)

Sur l'ensemble livré en 1862, sept vitrines sont toujours conservées et employées à l'hôtel de Soubise, dont quatre furent récemment restaurées grâce au soutien de Crédit Agricole d'Île-de-France Mécénat. Exceptionnels exemples de mobiliers muséographiques du Second Empire, elles permettent encore la présentation au public de documents emblématiques des Archives nationales, mais aujourd'hui sous forme de fac-similés dans un souci de conservation des documents originaux.



Vitrine AE/Vla/198. © Archives nationales de France

Nuit européenne des musées

Samedi 13 mai 2023 de 18 h à minuit

La Nuit européenne des musées, rendez-vous attendu du printemps, propose de découvrir les musées et leurs événements dans le contexte fascinant et intrigant de la nuit où nos sens perçoivent différemment leur environnement.

Au programme de cette 19^e édition, l'exposition *Louis XVI, Marie-Antoinette et la Révolution*, et la présentation du 4^e document du cycle *Les Essentiels* : la *Loi portant abolition de la peine de mort de 1981*, qui sera, à cette occasion, accompagnée de lectures sur le thème de la peine de mort. Cet événement offre aussi la possibilité de visiter non seulement les Grands Dépôts, où sont conservés les documents les plus précieux de la Nation, mais de découvrir aussi, en attendant leur libre ouverture au public, les décors de l'hôtel de la Chancellerie d'Orléans remontés à l'hôtel de Rohan.

Renseignements : www.archives-nationales.culture.gouv.fr
Rubrique actualités/manifestations culturelles



Nuit européenne des musées en 2022. © Archives nationales de France



Détail de l'installation de Johnny Lebigot, *À l'abri des forêts*, festival Paris l'été 2022. © Marie Marfaing

Rendez-vous aux jardins *Nature de fonds à dos de girafe* Exposition de Johnny Lebigot 2 juin-4 septembre

À l'occasion de Rendez-vous aux jardins, le plasticien Johnny Lebigot investit les salons de la Princesse à l'hôtel de Soubise. Sculptures, installations, dispositifs plastiques, ses œuvres poétiques élaborées à partir de matières végétales, animales et minérales entrent en dialogue avec les décors des salons baroques et les archives, tant dans leur matérialité que dans leur évocation sensible.

À l'instar d'un archiviste, Johnny Lebigot s'est constitué une collection d'éléments prélevés dans la nature au gré de ses déplacements. Il les combine, les assemble pour les révéler en tant que tels, ou leur fait prendre place dans une composition invitant le visiteur à voyager dans des paysages imaginaires.

Historia

N'oubliez pas notre rendez-vous mensuel sur le site www.historya.fr à la rubrique L'inédit du mois !

LES ARCHIVES DE L'INSTITUT DE FRANCE ENTRENT AUX ARCHIVES NATIONALES

par Anne Rohfritsch, département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales



Vue extérieure de l'institut de France. © Institut de France - H&K

En juillet 2022, les premiers versements des archives de l'Institut de France faisaient leur entrée aux Archives nationales. Fondé en 1795, l'Institut regroupe au sein d'une institution unique tous les champs des lettres, des sciences et des arts, à travers les cinq académies qu'il réunit : l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et celle des sciences morales et politiques. Placé sous la protection du président de la République, l'Institut encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions. Il gère également un riche patrimoine composé de propriétés et de collections données ou léguées depuis la fin du XIX^e siècle (domaine de Chantilly, musée Jacquemart-André, abbaye de Chaalis, villa Kérylos, etc.).

Les archives des chanceliers de l'Institut en fonctions entre 1978 et 2017 – Édouard Bonnefous (1978-1993), Marcel Landowski (1994-1999), Pierre Messmer (1999-2005) et Gabriel de Broglie (2006-2017) – composent la partie la plus importante de cette première entrée. Les chanceliers, élus pour un mandat renouvelable de trois ans, sont chargés de l'administration de l'Institut de France et de l'exécution des décisions prises notamment par

l'assemblée générale et la commission administrative centrale [CAC] de l'Institut. Ils ont autorité sur les services de l'institution. Leurs archives sont principalement constituées de dossiers sur la gouvernance de l'Institut (élection du chancelier, instances internes, suivi des fondations) et sur le fonctionnement et l'activité des services (direction des services administratifs, affaires juridiques, travaux, ressources humaines, finances, affaires culturelles et mémorielles). Elles contiennent également des documents liés aux activités des chanceliers eux-mêmes, sous la forme d'agendas, de correspondances, de discours ou encore de dossiers de déplacements et de manifestations.

Aux archives des chanceliers, s'ajoutent les dossiers des directeurs des services administratifs de l'Institut : Daniel Oster (1983-1990), Éric Peuchot (1991-2009) et Leticia Petri (2010-2017).

Les dossiers juridiques sur le statut et le règlement de l'Institut et des académies, ainsi que les dossiers de suivi des fondations-musées et des fondations philanthropiques, en constituent l'un des intérêts principaux. Enfin, les enregistrements sonores des séances des instances de l'Institut, entre 2000 et 2009, viennent compléter cette première entrée. De nouveaux versements viendront enrichir ce fonds dans le courant de l'année. L'ensemble des instruments de recherche, établis par la mission archives de l'Institut, sont d'ores et déjà consultables en Salle des inventaires virtuelle.

EXPÉRIENCES ET INNOVATIONS

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SERVICE EN LIGNE DES ARCHIVES NATIONALES

par Sandrine Heiser, mission des grands projets numériques



Page d'accueil de la salle de lecture virtuelle. © Archives nationales de France

Depuis une dizaine d'années, les publics des services d'archives sont habitués au fait que si des archives, de plus en plus nombreuses, sont consultables en ligne, d'autres nécessitent toujours un déplacement en salle de lecture, soit parce qu'elles n'existent pas au format numérique, soit parce qu'elles ne sont pas librement diffusables sur Internet, principalement en raison des données à caractère personnel [DCP] qu'elles contiennent.

Ces informations nominatives sont également nombreuses dans les instruments de recherche dont la vocation est de faciliter l'accès aux archives en les décrivant finement. De ce fait, eux aussi ne sont pas toujours diffusables en ligne. Ainsi, de manière paradoxale, un déplacement physique en salle de lecture est parfois nécessaire pour vérifier, en local, l'existence ou non d'un dossier individuel.

Éviter un déplacement aux Archives nationales

C'est pour éviter de tels déplacements que les Archives nationales ont intégré à leur stratégie 2021-2025 un objectif prioritaire de développement de nouveaux services numériques sécurisés permettant de gommer progressivement certains inconvénients liés aux distances. La première offre consiste en un nouveau lien cliquable « Accès sécurisé – Me connecter » situé en haut de la page d'accueil de la Salle de lecture virtuelle [SLV]. Elle s'adresse à tous, lecteurs déjà inscrits

comme nouveaux utilisateurs. Elle repose sur l'utilisation du service *FranceConnect* ou la possession d'une carte de lecteur des Archives nationales en cours de validité.

Consulter des contenus supplémentaires

Cet accès sécurisé permet de consulter à distance toutes les informations détaillées contenues dans les instruments de recherche en ligne, y compris des données à caractère personnel non diffusables sur Internet.

Les internautes inscrits peuvent également accéder à un premier fonds entièrement numérisé (environ 215 000 vues) concernant les procédures engagées à l'encontre des militants du Parti communiste français clandestin durant la Seconde Guerre mondiale. Ces archives de la section spéciale auprès de la cour d'appel de Paris (sous-série Z/4, 1941-1944), déjà librement consultables en application de l'arrêté du 24 décembre 2015, sont désormais accessibles en ligne. Tous les contenus sont téléchargeables pour un

usage personnel. Les données téléchargées ne peuvent pas être rediffusées afin de garantir la protection de la vie privée des personnes concernées en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

En raison de l'extension du périmètre de l'offre proposée par les Archives nationales, la SIV historique a été rebaptisée « Salle de lecture virtuelle ».

ARCHIVES NATIONALES

Salle de lecture virtuelle
ACCÈS SÉCURISÉ



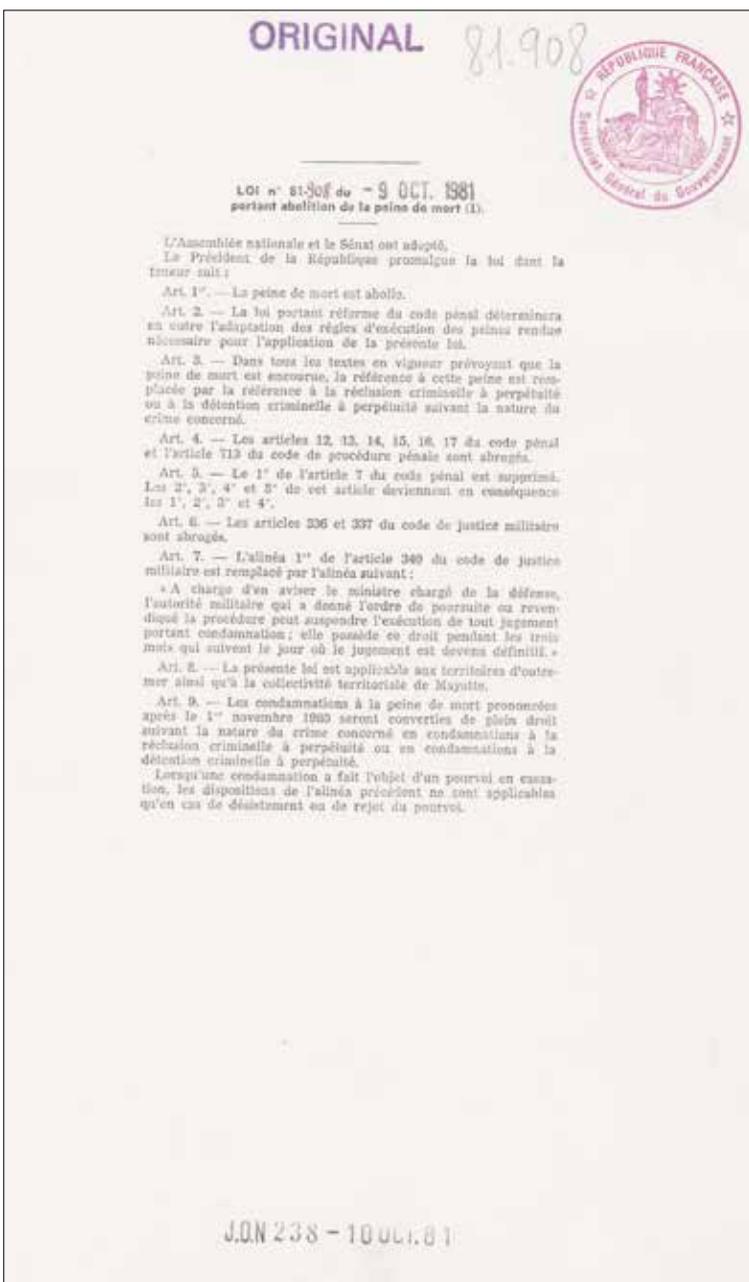
La SIV [salle des inventaires virtuelle] devient la SLV [salle de lecture virtuelle] !

LA PEINE DE MORT EST ABOLIE

L'abolition de la peine de mort, l'aboutissement d'un combat de plus de 200 ans

par Arnaud Romont, département de l'Exécutif et du Législatif

Au cours de l'automne 2021, le public des Archives nationales a été appelé à voter pour les documents qu'il souhaitait voir présentés dans le cadre du cycle d'expositions *Les Essentiels*. Pour le quatrième et dernier volet, son choix s'est porté sur la loi du 9 octobre 1981 portant abolition de la peine de mort. L'exposition se tient du 8 mars au 4 septembre sur les deux sites des Archives nationales.



Loi n° 81-908 du 9 octobre 1981 portant abolition de la peine de mort. 20020278/3.
© Archives nationales de France

En cette fin d'année 1981, un long combat philosophique et politique aboutit en France : il n'est désormais plus possible de condamner une personne à la peine de mort. Cette dernière est remplacée par la réclusion ou la détention criminelle à perpétuité. Robert Badinter, alors garde des Sceaux, est le visage de cette loi. Il est également le dernier maillon d'une longue chaîne d'abolitionnistes qui se sont succédé depuis le siècle des Lumières, menant leur engagement au cœur du débat public.

La peine de mort au cœur de la société

La peine de mort est appliquée en France depuis le Moyen Âge. Durant plusieurs siècles, la population considère ce châtimement suprême comme une punition légitime et nécessaire à la société afin de préserver l'ordre. L'idée d'une abolition de la peine de mort, laquelle serait cruelle et dangereuse pour la morale publique, commence à naître au siècle des Lumières avec le juriste Cesare Beccaria (1738-1794). Cette époque coïncide avec le premier recul de la peine capitale : en 1755, Louis XV la supprime pour le crime de désertion simple (sans trahison). La Révolution n'abolit pas la peine de mort, mais préfère suivre l'opinion publique en lui retirant toute cruauté inutile. Autrefois réservée aux nobles, la décapitation devient, par le premier code pénal (1791), la règle pour tous les condamnés, sans qu'il ne soit pratiqué de torture. Afin d'appliquer ces nouveaux préceptes, à la demande du député Joseph-Ignace Guillotin (1738-1814), une machine à trancher des têtes est mise au point par le chirurgien Antoine Louis (1723-1792). La guillotine est née et sera utilisée, en France, jusqu'en 1977.

Des écrivains abolitionnistes

Il faut attendre la fin de la Restauration pour qu'un courant abolitionniste naisse, particulièrement dans le milieu littéraire. Victor Hugo (1802-1885) en est la principale figure, critiquant la peine de mort dans des ouvrages tels que *Han d'Islande* (1823) ou *Le Dernier jour d'un condamné* (1829). Le poète et romancier Alphonse de Lamartine porte également ce combat en composant notamment *l'Ode au peuple* (1830). Huit ans plus tard, en tant que député, il soutient une pétition d'environ 1800 signatures déposée à la Chambre des députés par la Société de morale chrétienne. Bien qu'il prononce alors un discours resté célèbre, aucune suite n'est donnée à cette pétition.

À défaut d'instaurer l'abolition totale de la peine de mort, le XIX^e siècle voit toutefois la législation évoluer par deux fois. La première grande loi d'abolition partielle date de 1832 : le châtimement suprême est supprimé dans neuf cas et n'est conservé que pour les crimes les plus graves, tandis qu'en 1848, la peine de mort est abolie en matière politique, sur proposition de Lamartine.

SUITE



Le ministre de la Justice, Robert Badinter, intervient à la tribune de l'Assemblée nationale, le 17 septembre 1981, pour défendre son projet de loi sur l'abolition de la peine de mort
© Dominique Faget / AFP



Estampe représentant la signature d'une pétition en faveur de l'abolition de la peine de mort, par Melchior Péronard (1805-1881). © Paris Musées/musée Carnavalet - Histoire de Paris

Le siècle de l'abolition

En 1906, se déroule un débat parlementaire majeur sur ce sujet. La Chambre des députés décide de supprimer les crédits affectés au bourreau, rendant ainsi impossible toute exécution. Le ministre de la Justice préférant qu'une véritable loi d'abolition soit votée, les députés se ravisent et rétablissent ces crédits. Lors de la préparation du projet de loi d'abolition, des crimes marquent fortement l'opinion publique : certains députés changent d'avis et soutiennent à nouveau la peine capitale. L'abolition ne sera donc pas pour tout de suite, ni même pour 1908 car un projet de loi est à nouveau rejeté, malgré l'appui de Jean Jaurès (1859-1914). Dans le contexte de massification de la mort des deux guerres mondiales, le débat sur la peine capitale devient marginal. Il faut attendre la fin des conflits pour assister au retour d'un argumentaire abolitionniste. Comme au siècle précédent, des écrivains se mobilisent pour l'abolition de la peine capitale. Ainsi, Albert Camus (1913-1960) publie en 1957 ses *Réflexions sur la guillotine* dans lesquelles il explique que la peine de mort est un danger pour la société européenne d'après-guerre. En cette seconde moitié du xx^e siècle, des avocats prennent aussi position dans le débat public : Albert Naud (1904-1977) publie *Tu ne tueras point* (1959) et *Contre la peine de mort* (1967), Robert Badinter *L'Exécution* (1973). Leur combat pour une justice sans peine de mort se retrouve dans leurs plaidoiries. En 1977, Robert Badinter, alors avocat de Patrick Henry (1953-2017), accusé d'avoir enlevé et tué un enfant de sept ans, transforme l'affaire en procès de la peine de mort. En mettant les jurés face à leurs responsabilités et à leur conscience, il obtient pour son client une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité.

À l'Assemblée nationale, les débats sur l'abolition reprennent en 1978, après soixante-dix ans d'interruption. À plusieurs reprises, des amendements sont déposés pour demander la suppression des frais d'exécution capitale dans le budget de la Justice : ils

sont tous rejetés. En 1979, un débat d'orientation sur la peine de mort est organisé mais aucun vote n'est prévu à son issue.

En 1981, François Mitterrand (1916-1996), opposé à la peine capitale, est élu président de la République. Il nomme alors Robert Badinter ministre de la Justice. Ce dernier souhaite aller vite afin qu'une loi d'abolition soit votée avant la rentrée des cours d'assises, en octobre. Un projet de texte est préparé durant l'été et l'Assemblée nationale, réunie en session extraordinaire, en débat le 17 septembre. Le lendemain, le projet de loi est adopté par 363 voix contre 177, avec une majorité rassemblant au-delà de la gauche. Le 30 septembre, le Sénat adopte à son tour le projet de loi par 161 voix contre 126. Le 9 octobre 1981, la France devient le vingt-quatrième État du monde à abolir totalement la peine de mort.

En 2007, l'interdiction du châtiment suprême est inscrite dans la Constitution. Désormais, son article 66-1 dispose que « nul ne peut être condamné à la peine de mort ». Cette révision constitutionnelle permet à la France de ratifier des textes internationaux, venant ainsi renforcer l'abolition. Aujourd'hui, le combat abolitionniste tend vers l'abolition universelle de la peine capitale. Bien que cent onze États membres des Nations unies l'aient abolie pour tous les crimes, cinquante et un l'appliquent toujours, majoritairement en Asie, au Moyen-Orient et aux États-Unis.

**PRÉPAREZ VOTRE VISITE
ET DÉCOUVREZ LE PROGRAMME
DES CONFÉRENCES :**



LOUIS XVI, MARIE-ANTOINETTE ET LA RÉVOLUTION

La famille royale aux Tuileries (1789-1792)

Exposition du 29 mars au 6 novembre 2023

par Isabelle Aristide-Hastir, département des Archives privées

D'abord conçue pour évoquer le contexte historique de la correspondance secrète de Marie-Antoinette et d'Axel de Fersen dont les parties caviardées ont récemment été révélées, l'exposition fait une large part aux écrits de Louis XVI et à l'abondante production de textes et d'iconographie révolutionnaires. Elle nous plonge dans l'intimité du couple royal lors des bouleversements politiques des débuts de la Révolution, du départ de Versailles (6 octobre 1789) à la prise des Tuileries (10 août 1792). Cette période généralement mal connue, après les fastes de Versailles et avant la prison du Temple et la Terreur, scelle le sort de la monarchie française, contrainte à un séjour forcé à Paris, au château des Tuileries, et à un impossible régime constitutionnel.



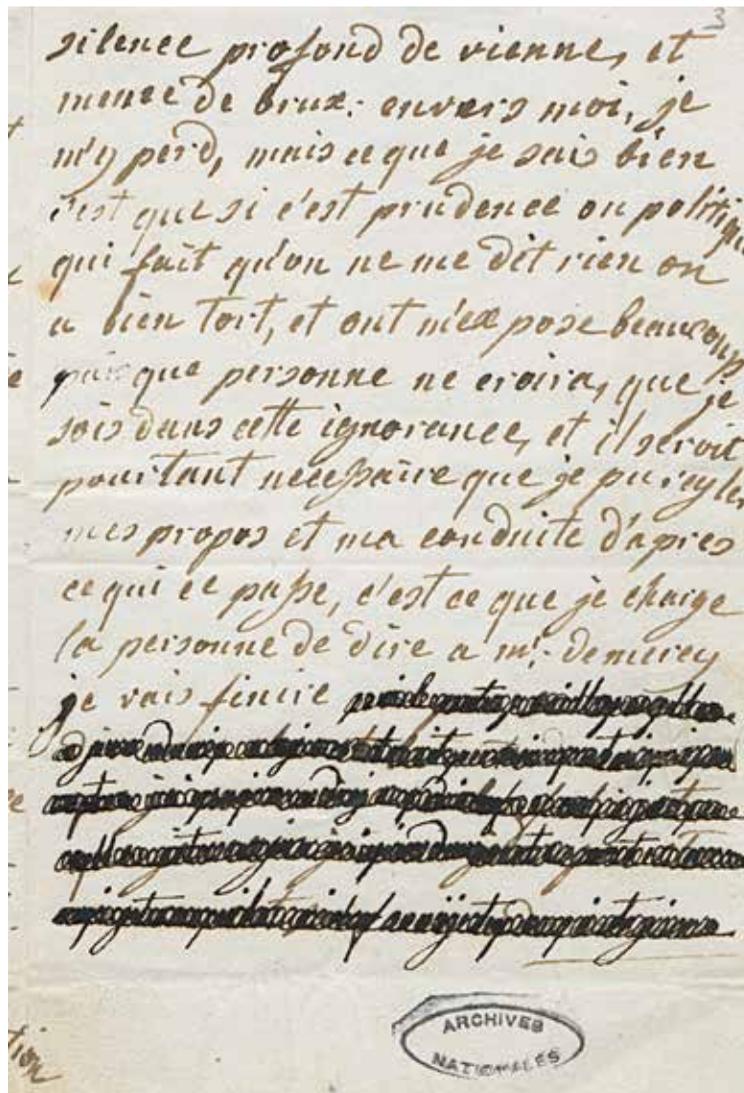
Secrétaire à cylindre signé Riesener (seconde moitié du XVIII^e siècle), AE/V1a/2.
© Archives nationales de France

Après un passage obligé par une remise en situation chronologique (serment du Jeu de Paume, prise de la Bastille, retour forcé de la famille royale à Paris), le visiteur découvre une évocation du château des Tuileries et de sa vie quotidienne, avec du mobilier, des tableaux très rarement montrés au public (un portrait de Marie-Antoinette et une scène de la messe aux Tuileries), des documents évoquant les bijoux de la reine, notamment un registre, exceptionnellement prêté par son horloger, la maison Breguet, le menu du dernier repas de la famille royale, ses fiches de gains aux parties de billard ou, bien-sûr, le journal de Louis XVI, conservé dans l'Armoire de fer des Archives nationales. La scénographie évoque ensuite la situation politique, c'est-à-dire la cohabitation difficile entre le roi et l'Assemblée. D'autres scènes viennent se greffer sur ce noyau central : les projets d'évasion de la famille royale (en particulier la fuite à Varennes), le contexte international et les relations de la famille royale avec les puissances étrangères et les émigrés, la correspondance secrète de Marie-Antoinette avec le comte de Fersen, la pression de la rue qui s'exprime par la presse, les caricatures et les scènes d'émeute. Le tableau se termine par l'évocation de la journée du 10 août 1792 qui marque la chute de la monarchie.

Le propos est soutenu par plusieurs infographies cartographiques (plans de Paris et de la prise des Tuileries, carte de l'Europe) et documentaires (transcriptions, sur écrans, du manifeste de Louis XVI du 21 juin 1791 et des lettres de Marie-Antoinette), de

deux audiovisuels inédits expliquant les processus de chiffrement, de déchiffrement et de caviardage par Fersen, des lettres de Marie-Antoinette.

L'exposition bénéficie du généreux soutien de deux mécènes qui étaient fournisseurs de la Cour : la maison Breguet et la maison Trudon. Cet article est aussi l'occasion de les remercier chaleureusement.



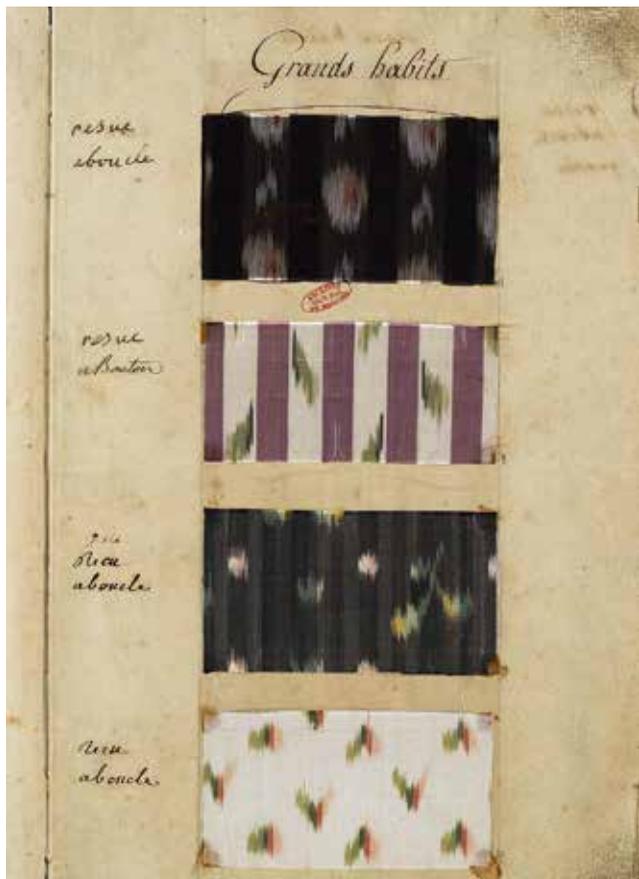
Lettre de Marie-Antoinette à Fersen, 4 janvier 1792.

Cette petite lettre est la première dont le passage caviardé a été révélé grâce aux technologies récentes : « Je vais finir non pas sans vous dire, mon cher et bien tendre ami, que je vous aime à la folie et que, jamais jamais, je ne peux être un moment sans vous adorer. », 440 AP/1, dossier 1, pièce 4. © Archives nationales de France

SUITE



Messe de la famille royale aux Tuileries pendant l'été 1791, copie d'époque d'un tableau de Hubert Robert (fin du XVIII^e siècle). Gouache. Fondation Josée et René de Chambrun, inv. 15.1.41. © Archives nationales de France



Gazette des atours de M^{me} Elisabeth pour le printemps 1792, AE/1/6/3. © Archives nationales de France

Sur les traces de Louis XVI et Marie-Antoinette aux Tuileries

Prolongez l'exposition et participez à l'une de nos visites-promenades du jardin des Tuileries, animées et commentées par Vivien Richard et Emmanuelle Héran, conservateurs au Louvre. Participation gratuite sur inscription.

- **Samedi 15 avril à 10h 30**
- **Jedi 25 mai à 17h 30**
- **Jedi 14 septembre, à 17h 30**
- **Samedi 23 septembre, à**

RÉSERVEZ VOTRE VISITE PROMENADE :



PRÉPAREZ VOTRE VISITE ET DÉCOUVREZ LE PROGRAMME DES CONFÉRENCES :



DE JEUNES EXPLORATEURS AUX ARCHIVES NATIONALES

par Annick Pegeon, département de l'Action culturelle et éducative



Premières prises de vue sur le site de Pierrefitte-sur-Seine. © A. Rouker

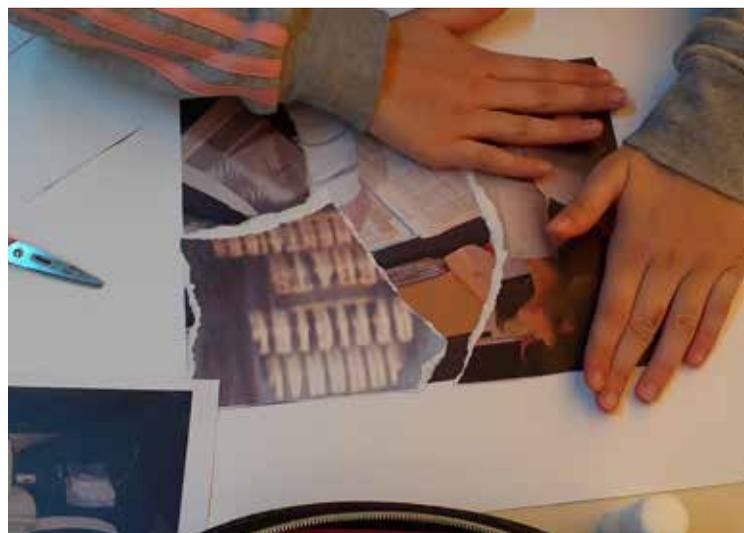
10 ans ! Voici une décennie que le site des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine est ouvert au public. 10 ans, c'est aussi l'âge des élèves de CM2 de l'école voisine André-Diez, située à Saint-Denis, qui bénéficient cette année anniversaire d'un projet d'éducation artistique et culturelle intitulé *Moi, explorateur aux Archives*.

Contrairement à leurs aînés qui ont vu la construction du bâtiment et la longue évolution du quartier, nos petits explorateurs ont toujours connu le site des archives et leur gigantesque coffre-fort, partie intégrante de leur paysage urbain. Pour autant, cela ne signifie pas que les Archives nationales leur soient familières. Au contraire, l'énigmatique et monolithique bâtiment, enserré dans son enceinte, pavoisé aux couleurs de la République, reste pour la plupart d'entre eux une source de mystère, de secrets bien gardés et, à l'image de ce que l'on peut observer sur d'anciennes cartes du monde, une *terra incognita*. Qu'il existe de plus un autre site des Archives nationales, niché celui-là dans le cœur historique de Paris, leur est encore plus inconnu. L'objectif de ce projet pédagogique, outre de découvrir les archives, est de laisser s'exprimer le regard que de jeunes

élèves portent sur les Archives. Et comment mieux appréhender un lieu qu'en l'arpentant, qu'en l'observant en s'y immergeant, un appareil photographique en main ?

10 ans de présence au sein du territoire nous ont permis de nourrir des partenariats artistiques, culturels et éducatifs. Quand il a fallu choisir une classe, c'est tout naturellement que nous avons pensé à l'école André-Diez, située à dix minutes à pied des Archives, et à Laurent Samson, professeur des écoles, qui, depuis les débuts en 2013, explore indéfectiblement avec ses élèves de CM2 les ateliers proposés par le service éducatif. Le choix du partenaire artistique s'est tourné vers une photographe dionysienne, Anna Rouker, présente à nos côtés dans de nombreux projets culturels ancrés sur ce territoire et ses habitants. Ensemble, nous avons construit ce projet où les enfants sont amenés à s'initier à la pratique photographique, puis à produire des montages plastiques à partir des lieux photographiés pour raconter en image leur voyage dans le monde des archives.

Ainsi, depuis le début de l'année scolaire, ils photographient, sur chacun des deux sites, les lieux dédiés à l'accueil des publics et des chercheurs, les magasins d'archives et bibliothèques, les salons princiers et les jardins, captant le spectaculaire, l'insolite, le répétitif, le temps suspendu, mais aussi des formes, des matières et des couleurs, autant d'images qui vont servir à construire leur perception des deux sites d'archives, entre réalité et imaginaire. Les travaux réalisés viendront en fin d'année scolaire nourrir une exposition dédiée aux 10 ans du site de Pierrefitte-sur-Seine. Elle viendra conclure une année riche en découverte pour ces enfants qui, pour la plupart, découvrent la pratique photographique et fréquentent leurs premières expositions de photographies (*Regards du Grand Paris aux Ateliers Médicis*, exposition de l'artiste américain Dinh Q. Lê au musée du quai Branly).



En atelier, les élèves laissent libre cours à leur imagination et réalisent leurs premiers montages photographiques. © Archives nationales de France

HISTOIRE D'ARCHIVES

LE « PROJET PIERREFITTE » : UN DÉFI EXCEPTIONNEL

par Béatrice Hérold, direction du Numérique et de la Conservation



(De droite à gauche) Isabelle Neuschwander, Martine de Boisdeffre, Georgette Elgey et le slameur Ami Karim, lors de la pose de la première pierre, le 11 septembre 2009. © Archives nationales de France

À l'aube du XXI^e siècle, une page majeure de l'histoire des Archives nationales s'est écrite. Retour sur la genèse d'un projet fondateur, aussi ambitieux qu'exemplaire. Concordance des temps.

Le 17 janvier 2001, le Conseil des ministres désigne à la tête de la direction des Archives de France Martine de Boisdeffre, conseiller d'État. Par une étrange coïncidence, à la fin de cette même journée, dans la célèbre salle Louis Liard de la Sorbonne, une petite foule de chercheurs, généalogistes, archivistes, participe à la fondation de l'association « Une Cité pour les Archives nationales », dont la présidence d'honneur est confiée à René Rémond et Georgette Elgey, tandis que la présidence est acceptée par Annette Wiewiorka. Cette concordance de dates est tout à fait symbolique de ce qui fera la réussite du projet : la rencontre entre la détermination de la nouvelle directrice des Archives de France et la mobilisation unifiée des professionnels et des usagers des archives.

Les défis à relever étaient de taille. Depuis des années la saturation des espaces de conservation à Paris et à Fontainebleau avait donné lieu à des projets de bâtiments successivement abandonnés (3^e Unité à Fontainebleau, Centre de la Mémoire de la V^e République à Reims). La crise de croissance était renforcée par la prise de conscience de la nécessité de distinguer les Archives nationales de la direction des Archives de France, pour en faire un service opérationnel doté d'un statut administratif. Dépourvu de moyens importants, le plus grand service d'archives de France était en retard sur tout et ne pouvait pas développer de réelle politique de modernisation.

Un projet pour les Archives nationales

Dès son arrivée à la direction des Archives de France, Martine de Boisdeffre, avec l'appui du directeur adjoint, Jean-Pierre Lalaut, lance un groupe de travail interne afin d'élaborer, avec le concours



Massimiliano Fuksas, architecte du bâtiment, le 14 janvier 2011. © Archives nationales de France

technique de l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (ÉMOC, ancêtre de l'OPPIC), la « fiche d'identité » de la future cité. Plusieurs orientations structurantes pour la suite du projet sont identifiées dès ce stade : la césure chronologique entre les fonds restant à Paris et les autres est fixée à 1790, la capacité de stockage nécessaire est estimée, la fourchette du besoin de foncier est évaluée. À l'occasion du colloque du 5 novembre 2001, organisé au Conseil économique et social par Une cité pour les Archives nationales, le Premier ministre Lionel Jospin confie à Martine de Boisdeffre une mission de prospection et d'évaluation des sites d'implantation possible d'un nouveau centre d'archives nationales en région parisienne. Trois mois et 22 sites évalués plus tard, une liste de cinq lieux possibles est établie, répondant aux critères de proximité des producteurs d'archives, d'un environnement scientifique et d'une station de métro.

Après l'élection présidentielle et la nomination d'un nouveau ministre de la Culture, Jean-Jacques Aillagon, le dossier avance de nouveau. En fin d'année 2002 reprennent les études approfondies et en mars 2003 le ministre indique sa préférence pour le site de Saint-Denis-Université. L'année se poursuit autour de la construction d'un plan de financement de ce grand équipement, et la suite des études de programmation et d'organisation, de manière à fournir tous les éléments d'évaluation. Le 9 mars 2004, le Président Jacques Chirac annonce la construction du nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, à l'issue d'une réunion à l'Élysée rassemblant avec le ministre de la Culture, des historiens dont les présidents de l'association, des personnalités qualifiées comme Guy Braibant, et Martine de Boisdeffre. Il est intéressant de souligner que ce projet s'inscrit dans une politique globale présentée le lendemain par Jean-Jacques Aillagon en Conseil des ministres et à la presse, qui va de la modernisation des Archives nationales à la refonte de la loi de 1979 ; celle-ci aboutit en 2008.



Le chantier, automne 2011. © Archives nationales de France

Transformer la décision

La direction des Archives de France avance dès lors à marche forcée pour faire de la décision une réalité. Il faut constituer une équipe projet, rédiger le préprogramme architectural, en lien avec les Archives nationales et l'EMOC, fixer le jury du concours, lancer le dialogue social, travailler avec la préfecture de Seine-Saint-Denis et les collectivités territoriales de Pierrefitte-sur-Seine et de Plaine Commune pour les modalités d'acquisition du terrain, obtenir la validation sur le scénario de financement... Dès juillet 2004 le concours d'architecture est publié. Une première réunion du jury sélectionne cinq candidats en octobre et en mai 2005 le ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, proclame le nom du lauréat : l'architecte Massimiliano Fuksas a emporté les choix.

Le projet dépasse la seule construction d'un bâtiment, fût-il fondamental. L'ambition est celle de la modernisation profonde des Archives nationales. Dès 2004 la direction des Archives de France organise la production par les professionnels eux-mêmes d'une réflexion scientifique et prospective, à travers des groupes de travail thématiques. Pour coordonner l'ensemble des chantiers à mener, Isabelle Neuschwander, jusqu'alors responsable de la Section du xx^e siècle aux Archives nationales, est nommée directrice de l'équipe du projet Pierrefitte, en janvier 2005. L'équipe s'étoffe petit à petit, jusqu'à compter une trentaine de personnes. Le principe retenu est de travailler en s'appuyant constamment sur l'institution : une équipe cœur resserrée, qui définit les chantiers scientifiques à traiter et cadre les travaux (objectifs, livrables, calendriers) ; de nombreux groupes de travail, réunissant des personnels de différents services partenaires ; des instances de

consultation professionnelle, dont un conseil scientifique, et de concertation syndicale, fortement mobilisées.

Un statut pour les Archives nationales

Depuis la nomination de Jean-Marie Jenn comme premier responsable du Centre historique des Archives nationales par Alain Erlande-Brandenburg, au début de 1996, le sujet de la séparation des missions de l'administration centrale et du service opérationnel était devenu majeur. Tandis qu'une intense réflexion est menée en interne sous l'impulsion de Marie-Paule Arnaud, des rapports se succèdent, sous la plume de Guy Braibant, puis de Philippe Béval de nombreuses propositions sont élaborées pour structurer l'institution et la projeter vers la modernité, avec de vraies politiques en matière de conservation, d'informatisation, de diffusion et de valorisation culturelle. Martine de Boisdeffre à

son tour s'empare de la question, réorganise la direction des Archives de France et s'emploie à obtenir un statut pour les Archives nationales. Bernard Stirn, conseiller d'État, est chargé en 2005 d'une mission à ce sujet et penche en faveur du régime de « service à compétence nationale [SCN] », ce qui donne une personnalité à l'institution mais sans l'autonomie d'un établissement public. La direction des Archives de France met en route un long processus administratif qui aboutit à la création du SCN à compter du 1^{er} janvier 2007. La direction en est confiée à Isabelle Neuschwander, qui rejoint les Archives nationales tout en conservant la responsabilité du projet.



SUITE

Quatre chantiers pour un projet

Si la direction des Archives de France exerce la maîtrise d'ouvrage du bâtiment, les autres chantiers sont confiés en gestion directe aux Archives nationales. La vision que porte Isabelle Neuschwander pour construire les Archives nationales du XXI^e siècle puise dans les fondamentaux de l'archivistique pour donner une cohérence forte aux différents chantiers scientifiques, techniques, organisationnels à mener. L'ambition est de tirer parti du meilleur des expériences et des compétences des équipes de Paris et de Fontainebleau, pour faire converger et unifier les pratiques métier. Ce sont des années d'intense bouillonnement et de perpétuelle adaptation, mais aussi d'anticipation et de prospective sur les évolutions du métier comme sur les attentes du public.

Le chantier d'un bâtiment aussi considérable que celui de Pierrefitte-sur-Seine est complexe, il doit répondre à de nombreuses exigences normatives et techniques et l'équipe projet, sous l'impulsion de son architecte Jean-Luc Bichet, veille au grain et pousse à des choix innovants en matière de conservation et de sécurité incendie. L'avant-projet sommaire [APS], remis en mars 2006, fait l'objet de nombreuses présentations, discussions, et la maîtrise d'œuvre doit soumettre un dossier révisé. Les coûts induits doivent faire l'objet d'arbitrages par le ministre. Il faut attendre février 2007 pour que Martine de Boisdeffre puisse valider l'APS. Les études complémentaires permettent d'arriver à une validation de l'avant-projet définitif [APD] en octobre 2007. Il reste encore à obtenir le feu vert de la commission des marchés publics de l'État (mai 2008) pour lancer l'appel d'offres de travaux. Ceux-ci démarrent en juin et la première pierre est posée le 11 septembre 2009. En janvier 2011, la fête du « gigot-bitume » marque l'achèvement du gros œuvre. En 2012, les premières équipes des Archives nationales commencent à s'installer, pour mettre en route le bâtiment, accueillir les fonds et préparer l'ouverture au public, le 21 janvier 2013 sous la direction d'Agnès Magnien, directrice des Archives nationales de 2011 à 2014.



La mise en place des rayonnages. Novembre 2011. © Archives nationales de France



Inauguration par le président de la République François Hollande, 11 février 2013.
© Archives nationales de France

Pour combler le retard informatique, deux chantiers corollaires sont lancés : la rétroconversion de l'ensemble des instruments de recherche produits depuis deux siècles par les Archives nationales et la création d'un tout nouveau système d'information, permettant de centraliser toutes les données de gestion et d'exposer en ligne les inventaires. Il s'agit là encore de projets complexes et au long cours, fondés sur des orientations scientifiques approfondies. Les clés de répartition des archives entre les sites et la définition de la nouvelle organisation de l'institution déterminent les règles de l'implantation spatiale des fonds dans le nouveau bâtiment. Le défi de leur transfert atteint une échelle hors norme. Le chantier des fonds, d'une durée de sept ans, comporte deux volets, la préparation matérielle qui offre l'occasion rêvée de reconditionner 13 kilomètres d'archives, et la conception des différents transferts de Paris et de Fontainebleau vers Pierrefitte-sur-Seine. C'est un défi incroyable relevé avec la plus grande minutie : une feuille de route journalière est établie pour les extractions de départ jusqu'aux localisations finales, pour le déménagement d'environ 200 kilomètres d'archives pendant 20 mois, tout en fermant à minima les communications au public.

Ce court récit ne rend pas compte des multiples embûches connues par le projet et du combat mené par ses porteurs pour le mener au succès. Quel que soit le point de vue, administratif, scientifique, humain, le projet Pierrefitte demeure une aventure exceptionnelle, conduite avec une énergie inépuisable et une inventivité incessante, pour ancrer solidement les Archives nationales dans l'avenir.

Pour en savoir plus

GALLAND (Bruno), « Une Cité au service des archives », *La Gazette des Archives*, n° 197, 2005-1, p. 1-16.

NEUSCHWANDER (Isabelle), « Le Centre historique des Archives nationales au défi du "projet Pierrefitte" : genèse et ambition de la refondation des Archives nationales (1998-2009) », *La Gazette des Archives*, n° 247, 2017-3, p. 171-188.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES FÊTE SES 75 ANS AUX ARCHIVES NATIONALES !

par Françoise Lemaire, Mission prospective, stratégie, relations internationales

Rien d'étonnant puisque la naissance de cette organisation non gouvernementale, créée en 1948 sous l'égide de l'UNESCO, est indissociable de l'histoire de notre institution : deux directeurs successifs des Archives nationales, Charles Samaran puis Guy Braïbant, en furent les premiers présidents. Le cycle de ses congrès internationaux a été inauguré à l'hôtel de Rohan en 1950, avec plus de trois cent cinquante archivistes. Aujourd'hui, le secrétariat permanent du conseil international des archives [ICA] demeure hébergé au cœur de notre quadrilatère historique. C'est, enfin, dans nos magasins de Pierrefitte-sur-Seine que sont conservés ses archives.



Les Archives nationales soutiennent aussi les valeurs de l'ICA, formulées dans la *Déclaration universelle des Archives en 2011*, pour rendre les documents plus accessibles, soutenir la pratique de la démocratie et contribuer à la promotion de citoyens responsables. Elles participent régulièrement aux rencontres internationales où les expériences se confrontent et dialoguent.

Surtout, des engagements individuels dans des groupes de travail concrétisent la construction d'une archivistique commune aux différentes parties du monde, par l'établissement de normes ou le partage d'expérience.

Florence Clavaud, responsable du « Lab des Archives » à la direction du Numérique et de la Conservation, est, depuis 2012, membre exécutif du groupe d'experts de l'ICA sur la description archivistique qui va publier en 2023 la version officielle du nouveau standard *Records in Contexts* (les Archives dans leurs Contextes). L'objectif final est de faciliter l'exploration de la description des fonds, de naviguer vers d'autres objets culturels et de favoriser les échanges de données entre systèmes ainsi que leur réutilisation.

Cécile Fabris, responsable du département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales à la direction des Fonds, est formatrice et impliquée dans l'accompagnement des nouveaux professionnels. L'ICA soutient en effet fortement le développement des métiers des archives et de la gestion documentaire par des programmes de mentorat où des archivistes expérimentés s'engagent à consacrer plusieurs heures par mois de conseils à des débutants.

Lire la suite : Trois questions à Florence Clavaud et à Cécile Fabris <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/documents/10157/294803/Conseil-international-Archives.pdf/>



Josée Kirps. © ICA

Interview de Madame Josée Kirps, directrice des Archives nationales du Luxembourg et nouvelle présidente de l'ICA.

Votre mandat débute. Quels objectifs vous êtes-vous fixés ?
Laissez-moi d'abord vous dire que c'est un grand honneur pour moi de présider cette prestigieuse organisation pour les quatre années à venir et de contribuer à son rayonnement en mettant à disposition mon savoir-faire.

En ce qui concerne mes priorités, j'aimerais continuer à m'appuyer sur le travail accompli et à réfléchir aux changements et aux défis actuels en matière de numérisation, de gestion des documents et dans notre profession d'archiviste en général, afin de créer une approche ouverte, innovante et respectueuse de l'environnement au sein de l'organisation. Certains processus au sein de l'ICA me semblent mériter d'être analysés, repensés et éventuellement réformés dans un esprit de transparence. Je vois un ICA plus orienté vers le service, en relation avec le document *Mission et Valeurs* adopté par le Comité exécutif au printemps de l'année 2021. Mon ambition est de poursuivre le chemin tracé avec toutes les instances présentes au sein de l'ICA pour affirmer et mettre en avant l'expertise archivistique, renforcer la

SUITE

dynamique de notre communauté dans un esprit de dialogue, nouer et consolider les liens avec les acteurs extérieurs, les sociétés du savoir du ^{xxi} siècle et les organisations internationales sur la base d'une communication solide et efficace. Dans cet ordre d'idées, la collaboration entre archivistes du monde entier est un atout de premier ordre. La diversité culturelle rassemble des perspectives, des connaissances et des compétences diverses, qui à leur tour soutiennent la génération d'idées nouvelles.

Mon expérience au ministère de la Culture du Luxembourg m'a permis de gagner de l'expérience sur le plan européen et international. Représentante du ministère de la Culture à l'Organisation internationale de la Francophonie, puis présidente de l'Assemblée internationale des archivistes francophones en 2020, j'ai appris à mieux connaître et comprendre le monde de la francophonie que je porte dans mon cœur.

Si je devais identifier un enjeu particulier, c'est celui de l'accès à la formation. L'éducation et la formation sont parmi les investissements les plus importants que l'ICA puisse faire pour l'avenir de notre profession. C'est pourquoi il faut aider les pays les plus faibles pour leur permettre d'avoir accès aux formations de qualité et aux contenus archivistiques. Les actions de formation et de soutien aux associations professionnelles, la diffusion de contenus spécialisés ou encore l'attention portée à la modernisation des services d'archives sont d'une importance primordiale. Dans cette stratégie de formation et de diffusion des savoirs, l'ICA doit jouer un rôle de premier ordre.

L'ICA est riche de réalisations d'ampleur et a accompagné les grandes mutations géopolitiques et technologiques du monde. Quelles sont celles qui vous tiennent le plus à cœur ?

Le travail archivistique a considérablement évolué pendant les dernières années : aujourd'hui nous traitons de sujets compliqués autour de la protection des données, des droits d'auteur, de la gouvernance, de la transparence démocratique, et autres... Le virage numérique est, sans aucun doute, la plus grande révolution que notre profession ait connue. Les compétences acquises dans la gestion des archives papier demeurent pertinentes. Jamais notre métier n'a été aussi exigeant et fascinant à la fois. Je souhaite continuer à mener une réflexion autour des transformations des pratiques de notre métier pour inscrire l'organisation dans une approche ouverte, attentive aux innovations et écologiquement responsable.



Premier congrès international des Archives, Paris, 1950. Dîner de gala à la Tour Eiffel. 20030318/31.
© Archives nationales de France

Quels sont les grands défis du ^{xxi} siècle auxquels l'ICA entend contribuer ?

Le thème du congrès d'Abu Dhabi de 2023 reconnaît l'importance de l'accès à des informations fiables dans notre monde moderne. Il souligne le rôle important joué par les archives dans la préservation et l'accès aux documents gouvernementaux et institutionnels et aux documents multimédias. Ces archives constituent des preuves de décisions et de réalisations qui font autorité et font partie de la mémoire de notre société.

Les défis de l'information du ^{xxi} siècle ne concernent pas seulement les professionnels des archives et des documents, ils nous concernent toutes et tous. C'est pourquoi nous invitons au congrès non seulement la communauté des gestionnaires d'archives et de documents, mais aussi nos collègues des professions alliées et autres : bibliothécaires, professionnels des musées, gestionnaires de données, journalistes et société civile.

Il faut créer des solutions innovantes et explorer de nouvelles idées afin de parvenir à de meilleures stratégies de travail. Il est important de rassembler différentes voix, perspectives et origines. Cet appel à la diversité et à l'inclusion doit être transformateur pour l'ICA. Pour pouvoir enrichir les sociétés du savoir, nous devons être ouverts à la remise en question de nos idées et de nos cadres conceptuels souvent bien ancrés. Nous devons être ouverts à l'écoute de professionnels issus de différents milieux et possédant des cultures archivistiques distinctes.

¹ <https://www.ica.org/fr/mission-et-valeurs-de-l-ica>

² <https://fr.unesco.org/protecting-heritage/convention-and-protocols/1954-convention>

SUITE

En mars 2022, l'ICA a pris une résolution de soutien à l'Ukraine. Quelles valeurs l'ICA défend-il face aux risques sur le patrimoine culturel ?

L'ICA a en effet souhaité exprimer sa solidarité avec les professionnels des archives ukrainiens en ces temps difficiles en appelant le gouvernement russe à ne pas mettre en danger les professionnels du patrimoine documentaire ou culturel qui restent dans le pays, et à s'abstenir de détruire le patrimoine documentaire et culturel, conformément à la *Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*².

Les archives constituent en effet un patrimoine culturel irremplaçable et doivent être protégées à tout prix. Dans ce contexte, la collaboration entre les archivistes du monde entier est un atout considérable et un don précieux, particulièrement important lorsqu'il s'agit d'intervenir pour protéger le patrimoine documentaire en péril.

Les conflits armés ne constituent pas les seules menaces graves : aujourd'hui, les archivistes sont concernés par des questions telles que le traitement des archives concernant les guerres

coloniales, la restitution des archives confisquées et volées, la destruction des archives dans les régions touchées par la guerre ou les troubles, le détournement de documents et l'apparition de nouveaux thèmes d'archives comme ceux générés par les attaques terroristes, les catastrophes naturelles ou les pandémies. Dans chaque zone géographique du monde, il existe des catastrophes créées par l'homme et la nature. Si chaque organisation planifie l'évacuation des bâtiments et la protection des personnes et des biens, il convient d'accorder le même soin et la même attention à la planification des documents et de l'histoire culturelle. Si l'information est un actif important, il est primordial de planifier la protection des documents avant une catastrophe.

L'ICA encourage les initiatives autour des thèmes de la préparation aux catastrophes et de la gestion des urgences. Il a mis en place des groupes d'experts pour traiter des questions liées à ce sujet avec d'autres communautés telles que les bibliothèques ou les musées.



Rapport annuel 2021. © ICA

INFORMATIONS PRATIQUES



ARCHIVES NATIONALES

Directeur de la publication
Bruno Ricard

Comité de rédaction

Bruno Ricard, Claire Béchu, Ghislain Brunel, Gérald Gauguier, Gabrielle Grosclaude, Béatrice Hérold, Françoise Lemaire, Sabine Meuleau, Léa Pinard, Emmanuel Rousseau

Crédits photographiques

- Archives nationales de France
- Farida Brechemier

- Dominique Faget / AFP
- ICA
- Institut de France - H&K
- Marie Marfaing
- Paris Musées/musée Carnavalet - Histoire de Paris
- A. Rouker

Réalisation graphique et secrétaire de la publication

Léa Pinard

Imprimerie Perigraphic
45, avenue Pierre Brossolette
92 120 Montrouge

Visuels de couverture

Portrait de la reine Marie-Antoinette.
Par Adolf Ulrich Wertmüller.
Vers 1785-1788
Paris, collection particulière

• **Pierrefitte-sur-Seine**
59, rue Guynemer 90001
93383 Pierrefitte-sur-Seine Cedex

• **Paris**
60, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris